



GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE APICOLE DE LA NIÈVRE
ASSOCIATION Loi 1^{er} Juillet 1901

Siège social : 11 route de la Plaine 58 640 VARENNES-VAUZELLES

Site (commun au SANM et au GDSA) : <http://www.abeillenivernaise.fr>

Mail : gdsa@abeillenivernaise.fr

ADHÉSION 2019 au GDSA 58

Nom : Prénom: Année de naissance :

Adresse : Code postal : Ville :

Tél.: courriel ⁽¹⁾ :

Nbre total de colonies : **ruches & ruchettes** ⁽²⁾ (en production ou non) :

NAPI (N° Apiculteur) ⁽³⁾ :

Adresses du(es) rucher(s) ⁽⁴⁾: voir au dos

Traitez-vous vos ruches contre la varroose
 oui - Produit(s) utilisé(s) :
 non - Depuis année(s). Vos remarques :

Nombre de colonies perdues en 2018 : Si vous en connaissez la raison pouvez-vous la préciser :

Avez-vous observé des frelons asiatiques dans votre(vos) rucher(s) non oui depuis
 Indiquez le lieu précis :

- Libellez vos chèques à l'ordre de **GDSA Nièvre**
 - Adressez-les à : **Henri FRINZI**
 30 rue de Rémeron
 58000 S^r ÉLOI

Cotisation de base : (A) - **22.00 €**
+0,15 € par colonie
 (ruche ou ruchette)
jusqu'à 50 maxi. } (B) - 0.15 € x = €

TOTAL A+B : €

Abonnement à la revue "La SANTE DE L'ABEILLE" : tarif adhérent GDSA 18.00 €
 (au lieu de 22.50 €) : non oui €

Remarques : - Adhésion et abonnement faisant partie de 2 chapitres distincts nous demandons de nous faire parvenir 2 chèques différents. Merci de votre compréhension.
 - Toute demande d'abonnement tardif vous privera des n° déjà parus.

Je souhaite adhérer au PSE (sans aucun supplément) ce qui me permet de me faire prescrire les médicaments ayant une AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) et d'avoir recours au soutien technique du GDSA 58, et je m'engage à recevoir le TSA (Technicien Apicole Sanitaire) de mon secteur.

non oui dans ce dernier cas (**et dans ce cas seulement**) je signe :

⁽¹⁾ N'oubliez pas de préciser votre adresse électronique (ou d'en signaler toute modification).

⁽²⁾ Renseignements obligatoires pour l'attribution des médicaments.

⁽³⁾ Essentiel notamment pour justifier l'adhésion dans la NIEVRE des apiculteurs des départements limitrophes.

A compléter par l'adhérent n° chèque adhésion : Banque :

Réservé au comptable :
 Date réception : / / 201.

tournez SVP...

Adresse(s) précise(s) de votre(vos) rucher(s):

Pour des raisons sanitaires qu'il est simple de comprendre, il est indispensable de pouvoir localiser tous les ruchers.

Au cas où : 1 - une maladie contagieuse serait détectée (loque américaine par exemple)

2 - le petit coléoptère(Aethina Tumida) serait aperçu dans une ruche,

il faut pouvoir avertir les apiculteurs dont les colonies sont situées dans un rayon de 5 km du danger que courent leurs abeilles. Ils seront tenus informés des mesures à prendre pour éviter la contamination.

Localisation du(es) rucher(s) :

	Commune	Lieu-dit
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

Dans le cadre du règlement général sur la protection des données ainsi que la directive relative à la protection des données à caractère personnel à des fins répressives adoptés le 14 avril 2016 par le Parlement européen, vous devez autoriser (au refuser) que le GDSA utilise vos données personnelles **dans le seul cadre de son fonctionnement**. Le GDSA s'engage à ne pas les divulguer, ni les transmettre à des tiers.

oui

non

Signature:

Date limite d'inscription : 31 décembre 2018 (Merci de la respecter).

ATTENTION : Cette date est aussi celle à laquelle vous devez avoir fait votre déclaration annuelle de rucher(s) soit en ligne, soit par voie postale en remplissant le formulaire Cerfa 13995*04.